

[Lire en ligne](#)

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
 Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
 Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
 Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

éducation^{ch}

N° 6 | octobre 2024 | édition française

Au menu

Assemblée annuelle

- [Le conseiller d'État Christophe Darbellay élu à la présidence de la CDIP](#)
- [L'Assemblée plénière approuve le programme de travail 2025–2028](#)
- [La CDIP prolonge de quatre ans la phase d'exploitation d'Edulog](#)
- [Formation professionnelle 2030 : état actuel des projets](#)

Zoom sur les 150 ans de l'école obligatoire

Projets

- [Réformes de la maturité professionnelle et de l'enseignement de la culture générale](#)

Actualité en bref

Assemblée annuelle des 24 et 25 octobre 2024 à Appenzell (AI)



Les 26 directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique siègent trois fois par an en assemblée plénière.

Le conseiller d'État Christophe Darbellay élu à la présidence de la CDIP



Le conseiller d'État Christophe Darbellay, la conseillère d'État Silvia Steiner et le conseiller d'État Armin Hartmann | Photo : Giorgio Girardet

Lors de leur assemblée annuelle qui a eu lieu dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique ont élu Christophe Darbellay à la présidence de la CDIP. Le conseiller d'État valaisan prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} janvier 2025. Le conseiller d'État lucernois Armin Hartmann a quant à lui été élu au poste de vice-président.

Silvia Steiner, présidente de la CDIP depuis 2017, arrivera au terme de son second mandat le 31 décembre 2024 ; elle continuera à siéger au Comité de la CDIP en tant que directrice de l'instruction publique du canton de Zurich. En vertu des statuts de la CDIP, la personne assurant la présidence de la CDIP est nommée pour une période de quatre ans ; son mandat peut être renouvelé une seule fois, pour quatre ans supplémentaires.

L'Assemblée plénière approuve le programme de travail 2025–2028

Lors de son assemblée annuelle, l'Assemblée plénière a approuvé le programme de travail de la CDIP pour la période 2025–2028. Ce programme s'articule désormais autour des grands axes thématiques suivants :

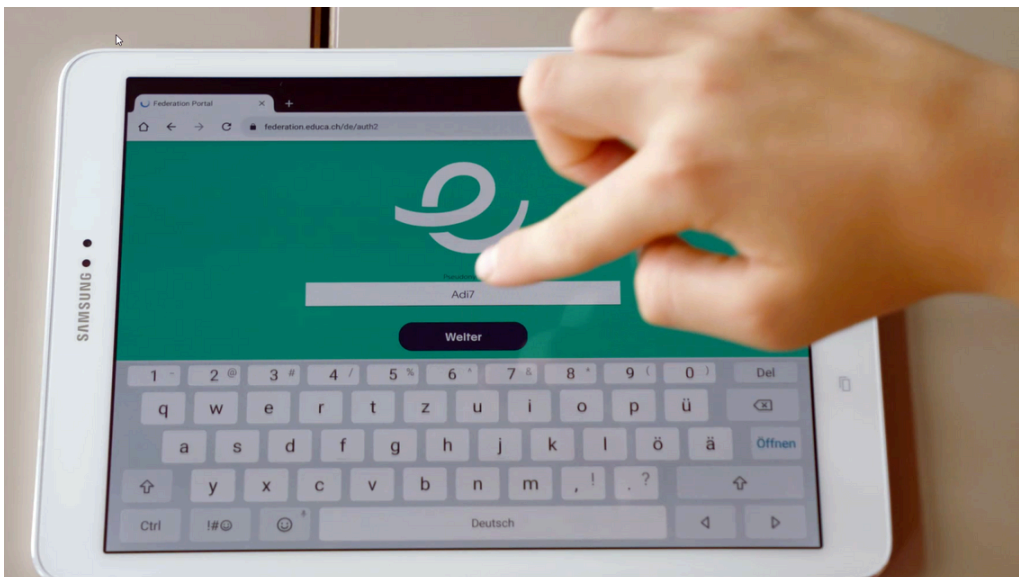
- Fédéralisme et cohésion nationale
- Élaboration, gestion et diffusion des connaissances
- Équité au sein du système éducatif
- Perméabilité et qualité
- Financement et libre circulation
- Coopération internationale

Ces axes thématiques reposent sur les lignes directrices remaniées de la CDIP et les rôles que celle-ci assume, à savoir les rôles d'organe d'harmonisation, d'autorité de coordination, de centre de compétence, de réseau ou de plateforme.

La structure de ce nouveau programme de travail offre une meilleure vue d'ensemble. Les travaux de la CDIP sont toujours décrits dans leur intégralité. La mission principale de la CDIP reste d'exploiter, à travers la collaboration entre les cantons, les avantages du système fédéraliste et de contribuer à en éviter les inconvénients.

[Vers la décision *Programme de travail 2025–2028*](#)

La CDIP prolonge de quatre ans la phase d'exploitation d'Edulog



Lors de cette même séance, l'Assemblée plénière a prolongé la phase d'exploitation de la fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation ([Edulog](#)) de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à fin 2028. Depuis l'introduction d'Edulog, deux tiers des cantons ont réalisé des procédures d'adhésion. À l'heure actuelle, des fournisseurs d'identités de 15 cantons différents ainsi que plus de 40 services en ligne sont connectés à la fédération.

La CDIP a lancé le projet en 2019. Edulog vise à simplifier et à uniformiser l'accès aux services en ligne dans les écoles et en classe, et ce, dans toute la Suisse. En même temps, il protège les identités numériques des élèves, des personnes en apprentissage et des collaborateurs et collaboratrices des établissements de formation, en plus de faciliter la mobilité à l'intérieur de l'espace suisse de formation.

La nouvelle convention de prestations, qui couvrira les quatre prochaines années, s'inscrit dans la continuité de ce projet de numérisation à l'échelon national. L'objectif visé pour cette nouvelle phase d'exploitation est notamment d'accroître le nombre d'identités fédérées et de développer l'utilisation effective d'Edulog de façon significative. À cette fin, il convient de déterminer quels sont les services en ligne particulièrement sollicités dans la pratique, donc dans les écoles des communes et cantons affiliés, et de procéder à leur acquisition en priorité.

Le Secrétariat général rendra compte de cette nouvelle phase d'exploitation aux organes de la CDIP en 2026 et en 2028.

[Vers la décision *Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation \(Edulog\)*: phase d'exploitation 2025–2028](#)

Formation professionnelle 2030 : état actuel des projets

Toujours lors de son assemblée annuelle, la CDIP a pris connaissance de l'avancement de la mise en œuvre de plusieurs projets Formation professionnelle 2030 et a libéré les fonds prévus pour 2025. Formation professionnelle 2030 est une initiative commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail ; elle a pour objectif de préparer la formation professionnelle à faire face aux exigences du monde de demain.

Depuis le début de l'initiative, il y a huit ans, 40 projets ont vu le jour, dont 27 sont maintenant terminés. Parmi les projets en cours de réalisation, quatre relèvent de la compétence des cantons, comme le projet Offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes, et certains projets du ressort de la Confédération, comme viamia, sont exécutés principalement par les cantons.

[Vers la décision *Formation professionnelle 2030* : état actuel des projets qui relèvent de la compétence des cantons](#)

Zoom

Série d'articles sur les 150 ans de l'école obligatoire



Les débats qui ont marqué l'élaboration de l'article sur l'éducation dans la Constitution révisée de 1874 n'ont de loin pas cessé avec l'entrée en vigueur de ce texte. Le [troisième article de notre série dédiée aux 150 ans de l'école obligatoire présente](#) ces luttes au travers de quelques articles de presse parus entre 1870 et la naissance de la CDIP, en 1897.

[Vers le premier article de la série : 150 ans d'instruction primaire obligatoire dans la Constitution](#)

[Vers le premier article de la série : Système scolaire suisse – entre Helvétie et Révolution française](#)

Projets

Réformes de la maturité professionnelle et de l'enseignement de la culture générale



La réforme de la maturité professionnelle (MP) et celle de l'enseignement de la culture générale (eCG) dans la formation professionnelle initiale s'inscrivent dans l'initiative [Formation professionnelle 2030](#), qui vise à renforcer la formation professionnelle et à la préparer aux défis du monde de demain. Ces deux réformes concernent l'ensemble des personnes en formation professionnelle, soit deux tiers des jeunes en Suisse. Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a mis au point les ordonnances et les dispositions d'exécution en concertation avec les cantons, les écoles et les organisations du monde du travail. Pour

l'instant, les procédures de consultation en sont au stade de l'analyse et de l'élimination des divergences. Une fois révisées, les prescriptions sur la formation entreront en vigueur en 2026.

De manière générale, la [Conférence suisse des offices de la formation professionnelle \(CSFP\)](#) se dit satisfaite des révisions proposées. Dans le domaine de la MP, les disciplines de base sont renforcées de sorte que les titulaires d'une MP puissent accéder directement aux hautes écoles spécialisées et aux universités. La possibilité d'étudier de façon asynchrone et à l'aide des outils numériques est désormais également réglementée. Le lien plus étroit entre l'enseignement des connaissances professionnelles et l'eCG, le renforcement de l'apprentissage des langues et des compétences en communication, ainsi que la simplification apportée aux procédures de qualification, sont profitables à tous les jeunes en formation professionnelle. Les cantons se montrent critiques à l'égard des exigences plus élevées concernant la mise en œuvre des projets pilotes cantonaux, étant donné que celle-ci ne facilite pas les innovations.

Globalement, les cantons ont une responsabilité plus marquée vis-à-vis de la vérification et du développement de la qualité de l'eCG. À cet effet, la CSFP mettra à la disposition des cantons un organe de coordination, des recommandations et un manuel d'aide à la mise en œuvre.

[Vers la documentation des projets de la CSFP](#)

Actualité en bref

Vient de paraître

Espace suisse de formation: la Confédération se dérobe-t-elle à ses obligations?



Lors de son assemblée annuelle, la CDIP a approuvé son nouveau programme de travail. Les cantons font partie intégrante de l'espace suisse de formation ; ils répondent de sa qualité et de sa perméabilité, comme le veut la Constitution. Et la Confédération ? Un article de blog signé Susanne Hardmeier.

[Vers l'article du blog](#)

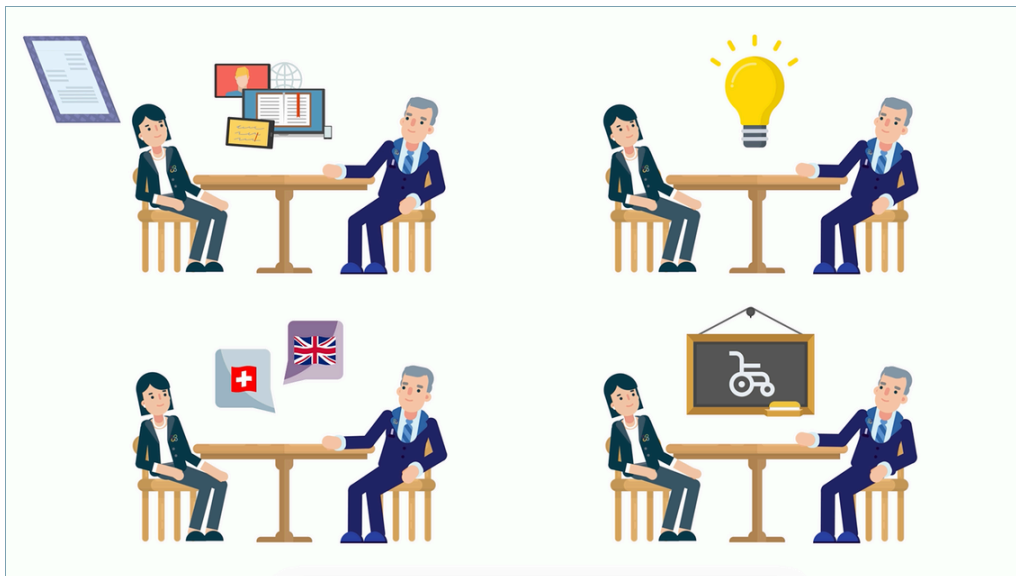
Enquête auprès des cantons pour l'année scolaire [2023/2024](#)

À chaque fin d'année scolaire, le [Centre d'information et de documentation IDES](#) mène une enquête auprès des départements cantonaux de l'instruction publique sur l'organisation des systèmes éducatifs de chaque canton (scolarité obligatoire et degré secondaire II). Cette enquête recueille, entre autres, des données sur les structures des écoles et des classes, sur l'enseignement, sur le corps enseignant et sur la relation école-famille.

La plupart des questions s'inscrivent dans la continuité des enquêtes précédentes et permettent ainsi de faire des comparaisons sur des périodes relativement longues. Toutefois, certains thèmes devenus obsolètes disparaissent du catalogue de questions et sont remplacés par de nouveaux :

cette année, par exemple, l'enquête a traité pour la première fois de l'engagement des enseignantes et enseignants sans diplôme d'enseignement ainsi que de différents aspects de la transformation numérique (équipement avec des terminaux numériques et approche BYOD/AVEC). Les [résultats de l'enquête auprès des cantons pour l'année scolaire 2023/2024](#) sont dès à présent disponibles en ligne.

Vidéo sur le nouveau programme de travail



Qu'est-ce qu'un programme de travail et comment la CDIP se sert-elle de cet outil ? Voici un clip vidéo qui présente le nouveau programme de travail de la CDIP et qui répond, entre autres, à ces questions.

[Vers la vidéo sur le programme de travail](#)

Agenda

8 novembre 2024 : Nuit du conte sur le thème des mondes rêvés



Le 8 novembre 2024, de nombreux enfants, jeunes et adultes participeront à la [Nuit du conte](#) sur le thème des mondes rêvés. Écoles, bibliothèques, librairies, cercles de jeunes, centres communautaires et institutions culturelles sont invités à y participer. Cette expérience partagée dans un cadre intéressant est une manière simple mais très efficace d'encourager la lecture et ouvre aux enfants, aux jeunes et aux adultes bien des portes vers le monde de la lecture. Les personnes intéressées peuvent dès à présent [trouver des événements auxquels participer](#) ou [proposer un événement](#).

La Nuit du conte est une initiative de l'[Institut suisse Jeunesse et Médias \(ISJM\)](#). L'institut soutient les organisateurs et organisatrices en leur offrant de nombreux conseils et idées pour préparer leur événement, ainsi que des recommandations de médias, des affiches et des marque-pages reprenant le thème des mondes rêvés.

Gemeinsam für Bildung, Kultur und Sport
Au service de l'éducation, de la culture et du sport
Insieme per l'educazione, la cultura e lo sport
Ensemen per l'educaziun, la cultura ed il sport

Secrétariat général CDIP, [Maison des cantons, Speichergasse 6, Case postale, 3001 Berne](#)

Téléphone [+41 \(0\)31 309 51 11](tel:+41(0)313095111)

www.edk.ch - edk@edk.ch

Vous avez reçu ce courriel à l'adresse email@address.ch car vous êtes abonné/e à notre infolettre.

[Impressum](#) | [désinscription](#)